RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

149EME AVENUE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 21 RUE DE LA ROQUETTE, 75011 PARIS

827 729 302 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES ET DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA MENTION PORTÉE AU REGISTRE

L'an 2023, le 31 décembre,

Les associés de la société **149EME AVENUE**, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 21 RUE DE LA ROQUETTE, 75011 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro **827 729 302**, se sont réunis afin de statuer sur la situation des capitaux propres de la Société.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Constatation de la reconstitution des capitaux propres

Les associés, après avoir pris connaissance de la situation comptable de la Société et des comptes faisant apparaître la régularisation de la situation des capitaux propres, constatent que les capitaux propres de la Société sont désormais reconstitués à un montant au moins égal à la moitié du capital social.

En conséquence, les associés constatent que la Société a régularisé sa situation au regard des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Suppression de la mention relative à la perte de la moitié du capital social

En conséquence de la reconstitution des capitaux propres constatée ci-dessus, les associés décident de demander la suppression, auprès du Registre du commerce et des sociétés et du Registre national des entreprises, de la mention relative à la :

« continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital » figurant actuellement sur le justificatif d'immatriculation de la Société.

Les associés donnent tous pouvoirs au représentant légal de la Société à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Guichet unique des formalités des entreprises, de l'INPI et du Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Paris, et notamment de déposer le présent procès-verbal ainsi que tout document justificatif nécessaire à la suppression de ladite mention.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au représentant légal, avec faculté de substitution, à l'effet d'effectuer toutes formalités, déclarations, dépôts, publications et démarches nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fait à Paris,

Le le 31 décembre 2023

Le/Les associé(s)

Monsieur Sami M'SABBAK

Signature : 

Monsieur Mauize LAJNEF

Signature : 

Certifié conforme à l'original

Monsieur Sayah DAABAK – Gérant

Signature : [redacted]